

Arboriculteurs : aides 2016 à la production de pêches et de cerises



© 2017 Les Echos Publishing

Après ceux de l'aide à la production de poires et de prunes destinées à la transformation au titre de la campagne 2016, augmentés par un arrêté du 22 juin dernier, les montants de l'aide à la production de cerises et de pêches destinées à la transformation viennent, eux aussi, de faire l'objet d'une revalorisation. Ainsi, ils passent respectivement de 515 €/ha à 560 €/ha et de 270 €/ha à 340 €/ha.

Rappel : ces aides font partie des 15 aides dites « couplées » végétales (dont 5 aides à la production de fruits transformés), c'est-à-dire pouvant être attribuées spécifiquement à une exploitation agricole pour certaines productions.

[Arrêté du 18 juillet 2017, JO du 20](#)

© 2017 Les Echos Publishing